



## **DECISION N°FranceAgriMer/APP/2013/01**

Le Directeur général de FranceAgriMer,

Vu le livre VI du Code Rural et de la pêche maritime, titre II, chapitre 1<sup>er</sup>,

Vu l'ordonnance n°2009-325 du 25 mars 2009 relative à la création de l'Agence de services et de paiement et de l'Etablissement national des produits de l'agriculture et de la mer, notamment son article 2,

Vu le décret n°2009-340 du 27 mars 2009 relatif à l'Agence de services et de paiement à l'Etablissement national des produits de l'agriculture et de la mer et à l'Office de développement de l'économie agricole d'outre-mer, notamment son article 2,

Vu le décret n°62-1587 du 29 décembre 1962 modifié portant règlement général sur la comptabilité publique,

Vu le décret du 1<sup>er</sup> avril 2009 portant nomination du Directeur général de l'Etablissement national des produits de l'agriculture et de la mer,

Vu la décision du 2 avril 2009 modifiée portant organigramme et organisation générale des services de l'établissement,

### **DECIDE**

#### **Mission « Appui au pilotage de la performance »**

##### **Article 1er:**

Délégation de signature est donnée à Madame Françoise COVARRUBIAS, chef de la mission « Appui au pilotage de la performance » pour les actes relevant des attributions de la mission.

Délégation de signature est donnée à Madame Liliane TORLET, Chef du service « Maîtrise et amélioration continue des processus », pour les actes relevant des attributions du service.

Délégation de signature est donnée à Madame Julie BLANCHOT, Chef du service « Contrôle de gestion de la performance » pour les actes relevant des attributions du service.

##### **Article 2 :**

La présente décision prend effet à compter du lendemain de sa publication.

Fait à Montreuil S/Bois, le 18 mars 2013

**Le Directeur général**

**Fabien BOVA**